

Pacte territorial d'**insertion** de la Haute-Vienne **2022-2025**





Éditos

À l'heure où le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion communique sur des solutions "clés en main" pour faciliter la mise en emploi des publics précaires, le Département de la Haute-Vienne revendique, lui, la nécessité d'une politique d'insertion « sur mesure ». Toutefois, cette dernière ne pourra réussir que si l'État nous accorde des moyens durables et pérennes garantis dans le cadre d'une réforme stable de l'emploi, à la hauteur des objectifs qu'il entend fixer à la Nation.

Dans ce contexte politique discutable, les Assises de l'insertion menées en Haute-Vienne ont opté, elles, pour un travail collectif avec ses partenaires visant à élaborer conjointement une feuille de route ambitieuse pour les quatre prochaines années. Depuis le printemps, nous avons souhaité entendre tous les acteurs locaux afin de co-construire les dispositifs nécessaires à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en insertion professionnelle vers un retour à l'emploi. Cet objectif pourra également se voir soutenu par la nouvelle programmation du fonds social européen (FSE+).

Fier du travail réalisé, je ne doute pas de notre volonté d'avancer ensemble pour épauler les Hauts-Viennois qui en ont le plus besoin.

Jean-Claude Leblois

Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne



Ce nouveau Pacte Territorial d'Insertion 2022-2025, outil de partenariat et de gouvernance des politiques d'insertion de la Haute-Vienne, se veut innovant et nous invite à prendre en considération les attentes des publics bénéficiaires du RSA mais également les besoins du marché du travail sur l'ensemble du territoire. Par conséquent, ce pacte s'est construit autour de 5 thématiques, déclinées en 19 objectifs et 44 actions :

- **Mieux orienter les personnes en s'appuyant sur une meilleure connaissance des publics**
- **Renforcer l'accompagnement individualisé et décloisonner les interventions**
- **Développer et valoriser les compétences**
- **Développer les relations avec le monde de l'entreprise et les opportunités d'emploi, notamment sur les métiers en tension**
- **Améliorer la relation aux bénéficiaires et favoriser l'autonomie.**

Afin de maintenir la dynamique engagée lors de l'élaboration de ce document, plusieurs temps de concertation et de suivi seront organisés annuellement jusqu'en 2025 dans une volonté d'assurer une gouvernance souple et partagée.

Plus que des recommandations, ce sont de véritables engagements précis, concrets et tangibles auxquels nous a conduit le processus de ces Assises, toujours au service des publics bénéficiaires du RSA. Toutes les ressources du territoire seront mobilisées pour travailler ensemble à l'insertion des publics précaires. Telle est l'ambition de ce nouveau pacte, garant d'une société plus inclusive.

Merci à l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation qui ont collaboré et qui participent dès à présent à sa mise en œuvre ainsi qu'à sa réussite.

Sylvie Tuyeras

Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de l'insertion et du logement

Sommaire

Le Département : chef de file de l'insertion.....p.4

- ▶ Une compétence qui s'inscrit dans un cadre réglementaire.....p.4
- ▶ Des orientations politiques et des actions qui se déclinent dans plusieurs documents-cadres.....p.4
- ▶ Un Pacte territorial d'insertion pour la Haute-Vienne qui s'appuie sur des engagements forts.....p.5

Partie 1 – Les bénéficiaires du RSA en Haute-Vienne.....p.6

- I Des foyers bénéficiaires du RSA concentrés sur l'agglomération de Limoges aux profils types identifiés et pérennes.....p.6
- II Un marché de l'emploi qui tend à résister au contexte instable de la période.....p.7
- III Des effectifs fortement impactés par la crise sanitaire et des dépenses d'allocation d'un niveau élevé.....p.8
- IV L'observatoire RSA, un outil de suivi et de prospective dans la conduite des actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA.....p.10

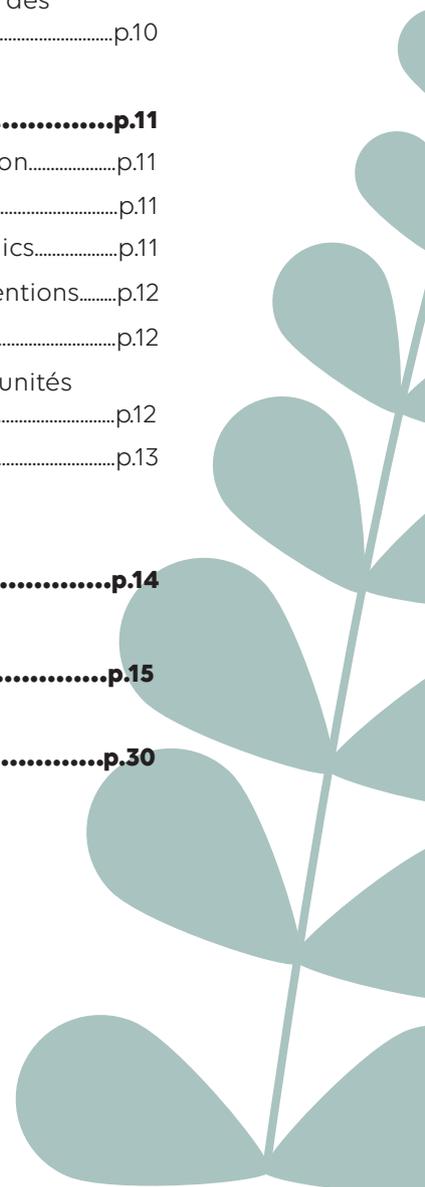
Partie 2 – Une méthodologie participative.....p.11

- I Sept mois de concertation avec l'ensemble des partenaires de l'insertion.....p.11
- II Une organisation en 5 groupes de travail thématiques.....p.11
 - ▶ Mieux orienter en s'appuyant sur une meilleure connaissance des publics.....p.11
 - ▶ Renforcer l'accompagnement individualisé et décloisonner les interventions.....p.12
 - ▶ Développer et valoriser les compétences.....p.12
 - ▶ Développer les relations avec le monde de l'entreprise et les opportunités d'emploi.....p.12
 - ▶ Améliorer la relation aux bénéficiaires et favoriser l'autonomie.....p.13

Une gouvernance partagée tout au long de la durée du Pacte territorial d'insertion 2022-2025.....p.14

LES 5 FICHES THÉMATIQUES DÉCLINÉES EN OBJECTIFS ET ACTIONS.....p.15

Glossaire.....p.30



Le Département : chef de file de l'insertion

► Une compétence qui s'inscrit dans un cadre réglementaire

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion maintient les Départements dans leur rôle de chefs de file en matière de politique d'insertion.

Puis les lois n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPTAM, puis celle n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) réaffirment le rôle de chef de file du Département en matière d'aide sociale et de solidarité des territoires.

Enfin, l'article L. 263-2 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) dispose que « pour la mise en œuvre du Programme départemental d'insertion (PDI), le Département conclut avec les parties intéressées un Pacte territorial pour l'insertion (PTI) ».

► Des orientations politiques et des actions qui se déclinent dans plusieurs documents-cadres

Au 30 juin 2022, le RSA a été versé à 9 872 foyers¹ haut-viennois couvrant 21 795 personnes¹ (conjoints et enfants inclus). Les variations importantes de ces effectifs observées au cours des dernières années illustrent l'importance des enjeux auxquels doit répondre la politique départementale d'insertion. Pleinement engagé dans l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de précarité, le Département de la Haute-Vienne décline sa politique en la matière autour de deux textes :

- le Programme départemental d'insertion (PDI) : voté le 21 octobre 2021, il définit les orientations de la politique d'insertion en Haute-Vienne pour la période 2021-2025. Ainsi, il renouvelle l'engagement du Département en faveur de l'accès à l'emploi des personnes bénéficiaires du RSA en fixant quatre grandes priorités :
 - la dynamisation des parcours d'insertion en s'appuyant sur une meilleure valorisation des compétences et aptitudes des bénéficiaires et un accès facilité aux dispositifs de mise en activité, quels que soient l'orientation retenue et l'état d'avancement du projet professionnel ;
 - le développement des dispositifs d'accompagnement individualisé permettant de travailler, de manière globale et concomitante, sur les difficultés sociales et l'insertion professionnelle ;
 - le renforcement du contrôle des obligations incombant aux bénéficiaires dans le cadre du contrat d'engagements réciproques en vue de garantir le juste droit à l'allocation et l'équité entre usagers ;
 - la mobilisation de nouveaux leviers permettant de développer l'offre d'insertion et de garantir l'efficacité de la politique départementale.
- le présent Pacte territorial d'insertion (PTI) : couvrant la période 2022-2025, ce document a été élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de l'insertion et avec, pour la première fois, des représentants des travailleurs sociaux du Département et des bénéficiaires du RSA. Cette pluralité d'acteurs a permis d'assurer la déclinaison opérationnelle des orientations du PDI, tout en veillant à harmoniser les actions des partenaires.

¹ Donnée semi-définitive consolidée intégrant les différentes catégories de RSA

► **Un Pacte territorial d'insertion pour la Haute-Vienne qui s'appuie sur des engagements forts :**

■ **Faire de l'accès à l'emploi le premier facteur d'insertion**

Les approches des parcours d'insertion, parfois séquentielles, ne prennent pas suffisamment en compte le fait que l'emploi, lui-même, facilite la résolution d'un grand nombre de difficultés.

Dans ce nouveau Pacte, le Conseil départemental réaffirme le principe selon lequel l'accès à l'emploi constitue le premier facteur d'insertion des publics en situation de fragilité. La situation de travail est formatrice et source d'acquisition de compétences et de savoir-faire.

Par conséquent, dans le but d'atteindre cet engagement, une approche plus transversale pour la période 2022-2025 a été retenue en constituant un groupe de travail pour chacune des cinq thématiques émanant du PDI :

- mieux orienter en s'appuyant sur une meilleure connaissance des publics,
- renforcer l'accompagnement individualisé et décloisonner les interventions,
- développer et valoriser les compétences des personnes,
- développer les relations avec le monde de l'entreprise et les opportunités d'emploi,
- améliorer la relation aux bénéficiaires et favoriser l'autonomie.

■ **Une mise en œuvre territorialisée du Pacte**

La politique départementale d'insertion est déclinée de façon homogène sur l'ensemble du territoire haut-viennois afin de répondre aux besoins des publics quel que soit leur lieu de résidence.

Avec 27 Maisons du département (MDD) sociales, réparties sur une cinquantaine de sites, le Département s'assure d'être au plus près des bénéficiaires du RSA à chaque étape de leur parcours d'insertion professionnelle.

De même, le Département veille, dans la construction de ses divers partenariats (au travers d'appels à projets, d'accords-cadres, de conventions...), à ce que les prestations et actions d'insertion et d'inclusion puissent être accessibles au public ciblé indépendamment de leur domiciliation.

Enfin, l'ensemble des acteurs de l'insertion, majoritairement implanté localement, insufflé une véritable dynamique partenariale concrétisée par des initiatives collectives et/ou individualisées qui prennent en compte les spécificités de chaque territoire, qu'il soit urbain ou rural.

Ce maillage territorial, partagé avec les acteurs de l'insertion, renforce la volonté de travailler ensemble et en proximité pour la mise en œuvre de politiques en faveur de l'emploi des publics en insertion.

■ **Une démarche évaluative du Pacte territorial d'insertion**

La précédente démarche a démontré la plus-value d'une évaluation régulière de chacune des actions programmées afin de s'assurer d'une réponse pour chaque besoin défini.

Ainsi, afin de mesurer les effets de la politique départementale d'insertion, la nouvelle démarche évaluative sera renforcée à trois niveaux par :

- les référents thématiques, qui s'assureront de la bonne mise en œuvre des actions, opèreront avec les partenaires concernés les ajustements nécessaires ;
- des comités de pilotage annuels où seront présentés les travaux conduits sur la période écoulée et au terme desquels il sera dressé un bilan global des actions réalisées ;
- des bilans annuels, dont l'objectif principal sera de recenser les avancées et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions. Au terme de leur rédaction respective, ils feront l'objet d'une présentation à la collectivité départementale pour approbation.

Les bénéficiaires du RSA en Haute-Vienne

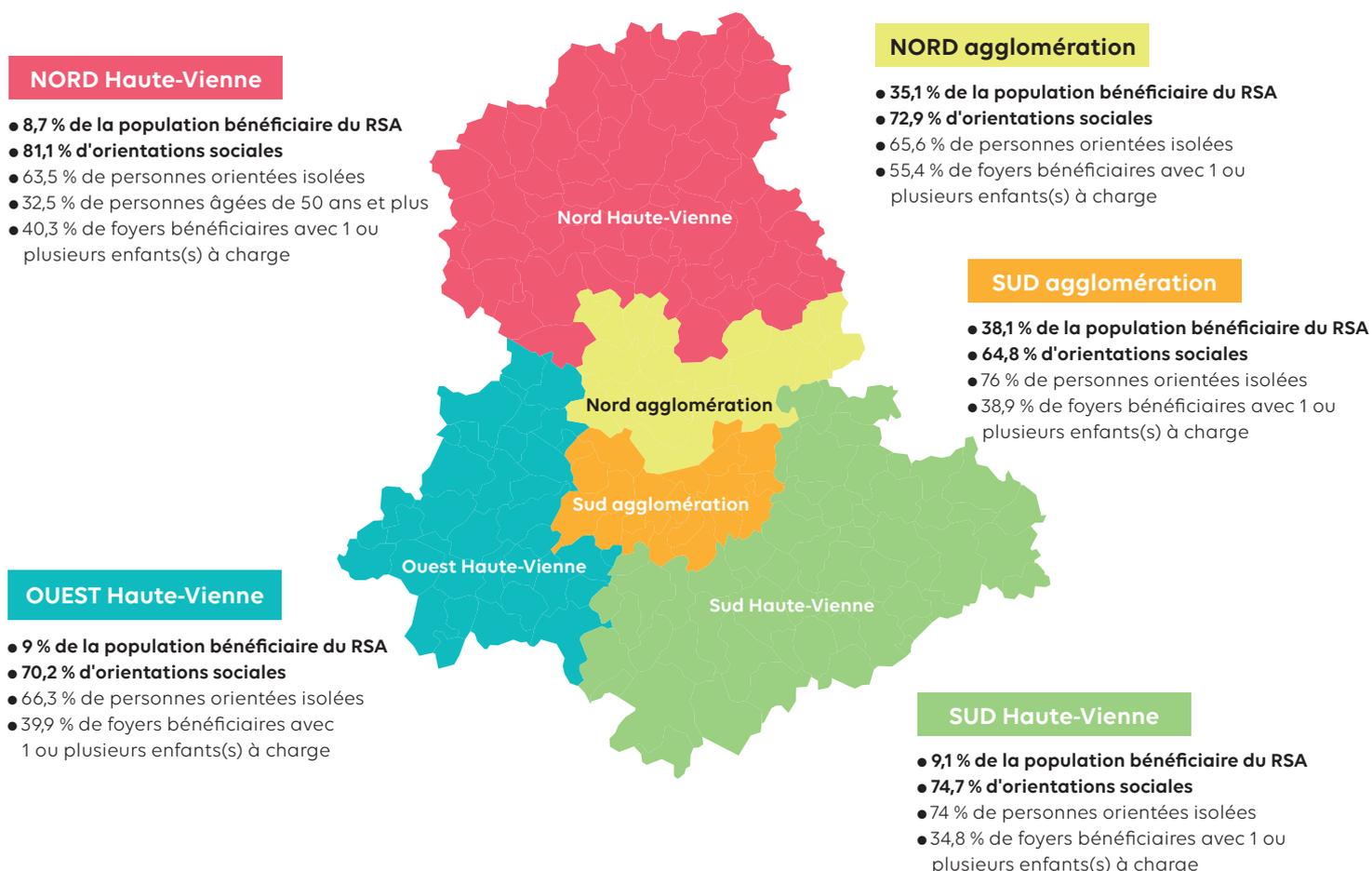
Apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes les plus en difficultés représente un enjeu et une priorité majeure pour le Département. En vue d'optimiser son action, plusieurs catégories de données aussi bien quantitatives que qualitatives font l'objet d'un suivi régulier :

- le nombre de foyers bénéficiaires du RSA et leurs principales caractéristiques,
- les principaux indicateurs relatifs à l'emploi,
- l'évolution de l'allocation RSA versée.

I - Des foyers bénéficiaires du RSA concentrés sur l'agglomération de Limoges aux profils types identifiés et pérennes

a. Des foyers bénéficiaires du RSA en grande majorité domiciliés sur l'agglomération de Limoges

Au 31 décembre 2021, 73,2 %¹ des bénéficiaires du RSA se concentrent sur le territoire des Maisons du département Nord et Sud agglomération.



¹ Données issues de requêtes internes au Département

b. Des bénéficiaires du RSA en grande majorité isolés, âgés entre 30 et 49 ans et présents dans le dispositif depuis plus de 4 ans

Au 31 décembre 2021, les bénéficiaires du RSA se singularisent essentiellement par :

- une large majorité de personnes isolées (84,6 %), dont :
 - 34,2 % de femmes seules avec enfant(s),
 - 3,4 % d'hommes seuls avec enfant(s),
 - 19,6 % de femmes seules sans enfant,
 - 42,8 % d'hommes seuls sans enfant.
- un âge compris entre 30 et 49 ans pour un peu plus de 53 % de la population bénéficiaire du RSA – une proportion relativement stable dans le temps,
- un enracinement dans le dispositif : 55,1 % sont bénéficiaires du RSA depuis plus de 4 ans fin 2021 (ils étaient 49,9 % fin 2020)..

II - Un marché de l'emploi qui tend à résister au contexte instable de la période

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A¹ en forte hausse en 2020 mais qui s'affaiblit sur un horizon de 5 ans.

- un rebond historique en 2020...

Cette catégorie de demandeurs d'emploi a connu un rebond significatif sur le 2^{ème} trimestre 2020, en passant d'un effectif de 15 730 personnes à 19 160, soit une évolution trimestrielle de 21,8 %. Tout en conservant des valeurs historiquement élevées, cet indicateur clef du marché de l'emploi a par la suite vu ses valeurs diminuer sur le reste de l'année 2020.

- ...mais un fléchissement sur 5 ans

Une rétrospective des données sur 5 ans permet d'observer une diminution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de près de 22 %, passant de 17 287 personnes au 2^{ème} trimestre 2017 à 13 490 au 2^{ème} trimestre 2022.

- une tendance identique est observée pour les demandeurs d'emploi de catégories B² et C³.

Après une année 2019 marquée par un recul des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C, une augmentation est observée en 2020 avec une évolution de + 4,5 % entre le 1^{er} trimestre et le 2nd trimestre de cette même année. Une diminution est néanmoins relevée à compter du dernier trimestre 2020 pour atteindre au 2^{ème} trimestre 2022 25 170 personnes, soit - 11,9 % sur 5 ans (28 583 au 2^{ème} trimestre 2017).

En juin 2022, il est constaté que 16,3 % des demandeurs d'emploi sont bénéficiaires du RSA, soit 4 007 allocataires.

¹ Les demandeurs d'emploi de catégorie A sont des personnes inscrites à Pôle emploi, sans emploi

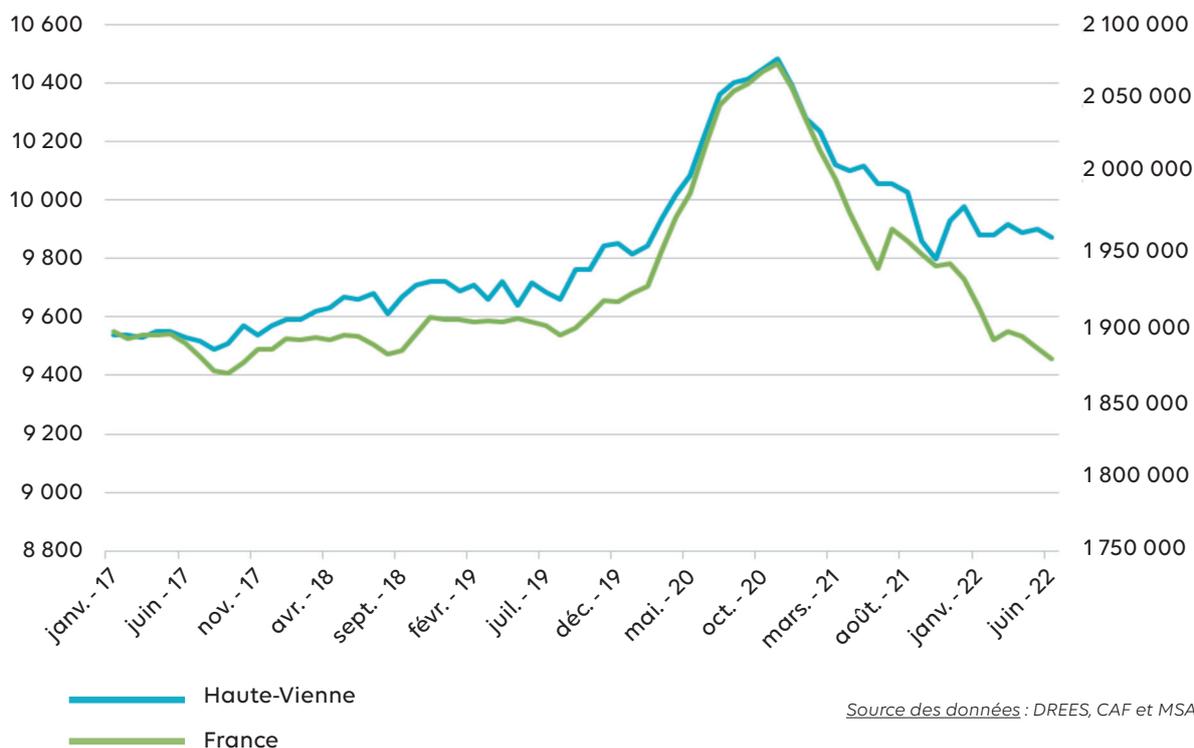
² Les demandeurs d'emploi de catégorie B sont des personnes inscrites à Pôle emploi, en activité réduite courte

³ Les demandeurs d'emploi de catégorie C sont des personnes inscrites à Pôle emploi, en activité réduite longue

III - Des effectifs fortement impactés par la crise sanitaire et des dépenses d'allocation d'un niveau élevé

a. Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA suit la tendance nationale

Évolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA sur la période janvier 2017 - juin 2022



Le graphique, ci-dessus, met en avant l'évolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA sur la période janvier 2017 - juin 2022 à l'échelle du département de la Haute-Vienne et de la France. Les deux courbes présentent une physionomie relativement comparable, hormis sur les derniers mois de l'année 2022, sur lesquels le Département comptabilise un nombre de foyers bénéficiaires élevé mais relativement stable quand celui observé au niveau national tend à diminuer.

La pandémie de COVID-19 et ses conséquences économiques et sociales ont eu pour corollaire un rebond historique sur le département du nombre de foyers bénéficiaires de la prestation de solidarité sur l'année 2020 avec, au plus fort de la crise, 10 484 foyers bénéficiaires du RSA fin novembre 2020 et une évolution sur une année glissante de + 6,5 %.

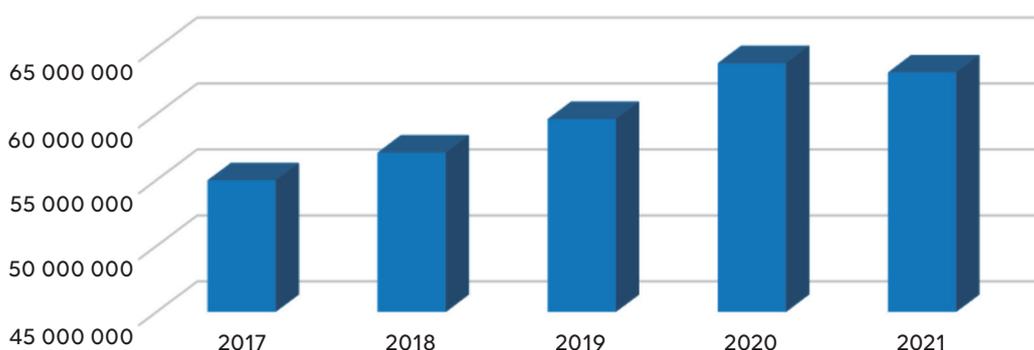
Néanmoins, une convergence des effectifs vers leur niveau d'avant crise est observée dès la fin de l'année 2020 avec le constat d'une régression plus soutenue au niveau national qu'au niveau départemental. Il est ainsi observé un recul du nombre de foyers bénéficiaires du RSA de 3,1 % en moyenne, en France, sur une année glissante (juin 2021 - juin 2022), alors que celui relevé sur le département de la Haute-Vienne est de 0,75 %.

Enfin, une analyse circonstanciée des données sur la période mise en avant dans le graphique (janvier 2017 - juin 2022) conduit à relever une augmentation de 3,5 % du nombre de foyers bénéficiaires du RSA sur le département de la Haute-Vienne et un fléchissement de 0,94 % au niveau national.

Le contexte géopolitique actuel invite, par ailleurs, à une grande prudence sur les perspectives d'évolution du RSA sur les prochains mois et années à venir.

b. Une hausse tendancielle des dépenses d'allocation en 5 ans (+ 15 %) entraînant une progression substantielle du reste à charge pour le Département

Évolution du montant versé par le Département au titre des acomptes RSA sur la période 2017 - 2021



En dépit d'un contexte économique et d'un marché de l'emploi favorisant la reprise d'une activité salariée, le montant versé par le Département au titre de l'allocation RSA demeure à un niveau élevé, supérieur à 63 M € sur les années 2020 et 2021.

Une rétrospective sur les cinq dernières années permet d'observer une évolution de + 15 % de cette prestation clef de la solidarité, passant d'un montant de 54,97 M € en 2017 à 63,2 M € en 2021.

Étroitement lié aux fluctuations du nombre de foyers bénéficiaires du RSA, le montant dépensé au titre de l'allocation dépend également du coefficient de revalorisation entrant en vigueur au 1^{er} avril de chaque année. Calculé au regard de l'indice des prix à la consommation hors tabac, ce coefficient a pris la valeur de 1,8 % au 1^{er} avril 2022¹.

La crise géopolitique de la période et la poussée inflationniste ont de surcroît conduit le Gouvernement à réévaluer ce coefficient au 1^{er} juillet 2022 dans le cadre de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat à + 4 %.

Ces deux revalorisations successives ne peuvent qu'augurer une augmentation des montants dépensés au titre de l'allocation RSA d'ici les mois à venir.

La compensation à l'euro près prévue réglementairement lors du transfert de compétence ne suffisant plus à couvrir les dépenses induites par la hausse du nombre de bénéficiaires et les revalorisations successives, **il en résulte un reste à charge pour le Département en progression constante : + 41,5 % sur la période 2015 - 2021**, passant de 24,8 M € à 35,1 M €.

¹ Pour mémoire, ce coefficient a pris la valeur de : 0,3 % au 1^{er} avril 2017, 1,62 % au 1^{er} septembre 2017, 1 % au 1^{er} avril 2018, 1,6 % au 1^{er} avril 2019, 0,9 % au 1^{er} avril 2020, 0,1 % au 1^{er} avril 2021, 1,8 % au 1^{er} avril 2022 et 4 % au 1^{er} juillet 2022.

IV - L'Observatoire RSA : un outil de suivi et de prospective dans la conduite des actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA

Élaboré en étroite collaboration avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA), l'observatoire met en avant une pluralité de données en vue d'une conduite optimale des politiques d'insertion.

Six grands indicateurs sont mis en exergue : le nombre de foyers bénéficiaires du RSA, la proportion de foyers bénéficiaires du RSA percevant la prime d'activité, les flux d'entrées et de sorties du dispositif, l'évolution des dépenses, la population couverte et le montant moyen versé par foyer bénéficiaire.

Publié pour la première fois en fin d'année 2020, il est diffusé depuis selon une périodicité mensuelle. Il est attendu qu'il soit enrichi par de nouveaux indicateurs aussi bien quantitatifs que qualitatifs et qu'il soit publié trimestriellement.

Dans un avenir proche, d'autres partenaires seront associés à l'élaboration de ce document, l'objectif étant de parvenir à la mise en œuvre d'un support complet d'aide à la décision des actions à mener dans le cadre de l'insertion.



Une méthodologie participative

I - Sept mois de concertation avec l'ensemble des partenaires de l'insertion

Suite à l'adoption du Programme départemental d'insertion en octobre 2021, le Département de la Haute-Vienne a tenu à engager une large démarche partenariale en organisant des « Assises de l'insertion », dont le lancement a eu lieu le 17 mars 2022.

À mi-parcours, un point d'étape portant sur l'avancée des travaux a été formalisé lors du comité de pilotage intermédiaire qui s'est tenu le 14 juin 2022.

Au terme des 7 mois de concertation, une restitution finale des travaux réalisés a été faite lors du comité de pilotage du 22 novembre 2022 auprès de l'ensemble des acteurs de l'insertion de la Haute-Vienne. Cette instance a également acté les propositions d'objectifs et d'actions qui constituent ce Pacte.

Pour ce nouveau PTI, le Département a fait le choix d'accroître la démarche participative déjà présente lors de l'élaboration du précédent document. Ainsi, en mobilisant les acteurs publics, institutionnels et associatifs qui œuvrent dans le champ de l'insertion, le Département a renforcé son rôle de coordonnateur en faveur des personnes en insertion. De même, la collectivité a souhaité associer aux Assises de l'insertion 2022 :

- un groupe de travailleurs sociaux constitué de 13 assistants sociaux de MDD sociales urbaines et rurales et d'1 référent ARPE ;
- un groupe de bénéficiaires du RSA composé de 9 Haut-Viennois engagés dans un parcours d'insertion professionnelle ;
- plusieurs représentants de Pôles et services du Département. Il s'agit des Pôles personnes âgées/handicapées (PAPH), solidarité enfance (PSE), administration générale et territoriale (PAGT), déplacements (PDép), développement (PDév) ainsi que du service Mission Fonds social européen.

II - Une organisation en 5 groupes de travail thématiques

Les travaux relatifs au présent PTI ont été conduits par 5 groupes de travail. Chacun d'eux a rassemblé les acteurs précédemment cités.

En complément, les différents temps de travail ont fait l'objet d'un co-pilotage et d'une animation par un partenaire concerné par la thématique et par un agent référent du Département. Ainsi, une vingtaine de réunions de travail ont été organisées portant sur les 5 thématiques suivantes :

► Thématique 1 :

■ Mieux orienter en s'appuyant sur une meilleure connaissance des publics

Réinterroger l'orientation des bénéficiaires du RSA est un des axes majeurs de ce Pacte 2022-2025. Cette étape constitue l'entrée dans le dispositif et détermine l'accompagnement qui sera mobilisé pour favoriser l'insertion professionnelle des BRSAs. La rapidité de la mise en parcours est un enjeu fort pour permettre la mobilisation des personnes accompagnées et accélérer leurs sorties, il est donc important de répondre aux enjeux relatifs aux délais d'orientation tout comme à l'inflexion des orientations sociales vers

le socioprofessionnel par une meilleure exploitation des données recueillies.

La meilleure connaissance du public accompagné, en plus d'aider à une meilleure individualisation de l'orientation dès le début du parcours, doit permettre d'ajuster les réponses apportées et la mise en place d'actions adaptées. Ce groupe, co-piloté par la CAF, a fait l'objet d'une forte mobilisation de la MSA, de Pôle emploi et du PLIE. En effet, leurs regards et connaissances du public, en tant qu'organismes payeurs ou référents RSA au titre de l'accompagnement, ont été indispensables dans les échanges et l'ébauche de pistes d'actions pour favoriser une meilleure entrée dans le dispositif.

► **Thématique 2 :**

■ **Renforcer l'accompagnement individualisé et décroiser les interventions**

Si l'accompagnement est un droit et l'insertion un devoir, des approches de parcours segmentées ou encore des procédures complexes perdurent et affaiblissent les dynamiques. Thématique centrale des politiques d'insertion, elle fait l'objet d'un co-pilotage par la Communauté urbaine de Limoges Métropole et d'une représentation large des acteurs haut-viennois intervenant auprès des BRSA. Partenaires institutionnels (MSA, Cap emploi, CPAM 87, Pôle emploi, CCAS de Limoges, MDPH, DDETSPP) ou associatifs (Mission locale rurale, Mission locale de l'agglomération de Limoges, AFPA, Ma camping, Varlin Pont Neuf, BGE Limousin, ARSL, ALSEA, ALIS, Association d'accompagnement social et psychologique, Secours populaire de la Haute-Vienne), professionnels du travail social et bénéficiaires du RSA, tous ont contribué à la construction d'actions visant à développer les approches globales, articulant insertion sociale et professionnelle, à repositionner l'usager au centre des pratiques et à améliorer la connaissance de l'offre d'insertion pour que chacun, usagers et professionnels, puisse mieux la mobiliser.

► **Thématique 3 :**

■ **Développer et valoriser les compétences**

Une offre diversifiée de formations et d'actions de mise en activité peut être mobilisée afin de valoriser et développer les compétences et aptitudes des personnes en insertion professionnelle. Cependant, différents freins (mobilité, santé,...) et/ou une méconnaissance des dispositifs peuvent remettre en question le recours à ces étapes de parcours. Dans le cadre d'un co-pilotage avec la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), ce groupe de travail a été élargi aux acteurs institutionnels (Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté urbaine Limoges Métropole, Pôle emploi, l'Odhac, l'AFPA), associatifs (INAE, ALEAS, ALLIAGE, POLARIS), aux groupements d'employeurs (GEIQ BTP, SAGe), aux syndicats (CFDT) ainsi qu'aux fédérations (ADEDOM, la Châtaigneraie limousine) afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté. C'est à travers une réflexion collective que l'ensemble de ces opérateurs a élaboré les actions répondant aux enjeux de cette thématique telles que la promotion des dispositifs existants, la coordination entre ces derniers ou encore la valorisation des acquis de l'expérience.

► **Thématique 4 :**

■ **Développer les relations avec le monde de l'entreprise et les opportunités d'emploi**

L'efficacité avérée des dispositifs d'accompagnement renforcé ne suffit plus à couvrir les débouchés dans les secteurs en tension ou encore à soutenir les futurs besoins des filières pourvoyeuses d'emploi (économie circulaire entre autre) pour les personnes en insertion. Co-piloté par Pôle emploi, ce groupe de travail s'est appuyé sur les connaissances et pratiques des acteurs du monde économique, dont des institutionnels (DDETSPP, Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté urbaine Limoges Métropole), les établissements consulaires départementaux (CMA, CCI, CDA), des fédérations professionnelles (FFB, FNTP, FNTV) et la Fédération de la Châtaigneraie limousine ainsi que des associations (INAE, UNA 87, ALEAS) pour répondre aux enjeux opérationnels des entreprises et favoriser la médiation emploi entre les futurs employeurs et salariés. Ces objectifs s'inscrivent dans la coordination et l'optimisation des actions en faveur du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi des BRSA.

► Thématique 5 :

■ Améliorer la relation aux bénéficiaires et favoriser l'autonomie

Si le maillage des actions d'inclusion sociale en Haute-Vienne est reconnu, le dispositif RSA en lui-même reste complexe pour une part importante d'allocataires. Afin de répondre aux objectifs d'amélioration de l'information auprès des usagers et de co-construction du parcours d'insertion professionnelle, ce groupe de travail co-piloté par la CAF, a conduit ses réflexions avec des associations locales (Ma camping, Rempart, le Secours Populaire) agissant sur la levée de freins sociaux. Ainsi, l'ensemble des actions élaborées tendent à définir le moment et les situations pour lesquels il est indispensable de communiquer avec les allocataires, dans le sens « d'aller vers », mais également à soutenir l'autonomisation des BRSA dans leur parcours en renforçant ainsi leur capacité à agir.

Le croisement des différentes approches et regards a fait émerger non seulement des constats communs mais également des objectifs partagés dans toutes les thématiques. Ainsi, la pluralité des intervenants a garanti une meilleure prise en compte des spécificités de chaque territoire, urbain ou rural, ainsi que des réalités vécues par les personnes concernées (accompagnants et bénéficiaires). Cette méthodologie de travail a par conséquent contribué à enrichir le contenu des actions et à favoriser leurs bonnes adaptations aux besoins pré-identifiés.

Au regard des enjeux relatifs à ces différentes thématiques, le Département de la Haute-Vienne sollicitera tout au long de ce Pacte le Fonds social européen + (FSE+) 2021-2027 et plus particulièrement l'objectif spécifique H (OSH) du programme national.

En effet, ce dernier vise à « permettre d'articuler au sein d'un même projet l'approche professionnelle et sociale, notamment à travers la question de la levée des freins sociaux.

L'objectif premier est l'insertion professionnelle ou l'insertion sociale dans et par l'emploi. Les actions menées dans ce cadre peuvent être uniquement orientées « emploi » ou être combinées avec des actions d'insertion sociale » ; objectif largement partagé tout au long de ce Pacte.

De même, le Département mobilisera les politiques contractuelles avec l'État et notamment la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) pour soutenir ces priorités en matière d'insertion professionnelle.

Les 19 objectifs et 44 actions, qui constituent ce nouveau Pacte territorial d'insertion de la Haute-Vienne, font l'objet d'une présentation détaillée, ci-après, selon 5 thématiques et de la manière suivante :

- définition des conditions de mise en œuvre,
- détermination d'un ou plusieurs pilote(s),
- identification des partenaires mobilisés,
- élaboration d'un calendrier prévisionnel,
- définition des indicateurs de résultats.

Une gouvernance partagée tout au long de la durée du PTI 2022-2025

Afin d'entretenir la dynamique engagée lors de l'élaboration de ce document et de garantir une mise en œuvre effective des actions co-construites, plusieurs temps d'échanges et de restitutions seront organisés.

► Une gouvernance souple

L'équipe d'animation départementale du PTI sera chargée de construire un outil de pilotage global en s'appuyant pour partie sur les outils existants. Il lui reviendra donc d'animer les 5 thématiques, les comités de pilotage et de rédiger le rapport final.

► Des instances annuelles

Le comité de pilotage, constitué pour l'élaboration de ce PTI, poursuivra ses réunions sur un rythme annuel. Les différentes actions réalisées lors de l'année écoulée lui seront présentées ; il lui reviendra de participer à la définition :

- d'éventuelles mesures correctives,
- des priorités à mettre en œuvre sur l'année à venir.

À l'issue de ce comité de pilotage, une version définitive du rapport annuel sera rédigée par les services du Département.

► Des rapports annuels et un bilan final

Remis à l'Assemblée départementale, puis à l'ensemble des partenaires, le rapport annuel reprendra non seulement l'état d'avancement des différentes actions au regard du calendrier préétabli ainsi que d'éventuels axes de progrès mais également une synthèse globale de la démarche de l'année écoulée ainsi qu'une définition des objectifs prioritaires pour l'année suivante.

Au terme de la démarche PTI 2022-2025, un bilan final sera produit et présenté à l'Assemblée départementale de la Haute-Vienne.



LES 5 FICHES THÉMATIQUES DÉCLINÉES EN OBJECTIFS ET ACTIONS



THÉMATIQUE 1 : Mieux orienter en s'appuyant sur une meilleure connaissance des publics.....p.16

THÉMATIQUE 2 : Renforcer l'accompagnement individualisé et décloisonner les interventions.....p.18

THÉMATIQUE 3 : Développer et valoriser les compétences des personnes.....p.23

THÉMATIQUE 4 : Développer les relations avec le monde de l'entreprise et les opportunités d'emploi.....p.26

THÉMATIQUE 5 : Améliorer la relation aux bénéficiaires et favoriser l'autonomie.....p.28

FICHE THÉMATIQUE 1 : Mieux orienter en s'appuyant sur une meilleure connaissance des publics

Pilote : Département

Copilote : CAF

Partenaires mobilisés : MSA, Pôle emploi, CU Limoges Métropole, Hestia, services du Département (DSI, MIPST)

Contexte :

L'ensemble des études réalisées ces dernières années sur le dispositif du RSA a clairement démontré une corrélation entre le délai de mise en parcours et la durée de présence au sein du dispositif. Dès lors, il est important de mettre en place, dès le début du parcours et le plus rapidement possible, un accompagnement adapté à chaque situation. Les modalités de la procédure d'orientation rénovée devront donc répondre au double objectif de rapidité et d'individualisation, tout en permettant un rééquilibrage entre la proportion d'orientations sociales et professionnelles/socio-professionnelles.

Une meilleure connaissance du public et des trajectoires est un élément indispensable à l'amélioration et la pertinence des orientations initiales ainsi qu'à l'impact des actions d'inclusion / insertion mises en place par le Département et ses partenaires. L'amélioration de cette expertise est un enjeu important nécessitant le développement de nouveaux moyens techniques et humains.

Actions	Conditions de mise en œuvre	Pilote(s) de l'action	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel	Indicateurs de résultats
Objectif 1 : Raccourcir les délais d'orientation et la mise en parcours					
1 - Traiter de manière quotidienne les données transmises par les organismes payeurs (flux informatiques)	<ul style="list-style-type: none"> - Prérequis techniques - Modification des paramètres de requête du logiciel "BI4" - Évolution des pratiques des professionnels en charge de l'intégration des flux informatiques 	Département (DSI/PEI/MIPST/MDD)	Éditeur logiciel (IODAS) Organismes payeurs	Fin 2022/2023 : résoudre les problèmes techniques d'intégration des flux / rapprochement avec les Départements utilisant le logiciel TODAS et intégrant les flux quotidiens Courant 2023 : Mise en production	Délais moyen entre l'ouverture du droit au RSA et l'intégration de l'information entre le logiciel TODAS
2 - Développer les outils de prise de rendez-vous pour l'orientation	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des envois sms/ mails via IODAS ou autres solutions techniques 	Département (DSI/PEI/MIPST/MDD)	Éditeur logiciel (IODAS) Organismes payeurs	Début 2023 : faire le choix de la solution technique/intégrer les données de contact dans IODAS 2 ^{ème} semestre 2023 : expérimenter la prise de rendez-vous en autonomie 2024 : généralisation de la prise de rendez-vous en autonomie si l'expérimentation est concluante	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sms/ mails envoyés - Nombre de 1^{er} rendez-vous (attention il faut s'assurer d'être en mesure de recueillir cette donnée auprès des partenaires)
3. Réactiver la dernière orientation connue	<ul style="list-style-type: none"> - Prérequis technique IODAS 	Département			Nombre de réactivations de procédure d'orientation (voir si requête BI4 possible)

Actions	Conditions de mise en œuvre	Pilote(s) de l'action	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel	Indicateurs de résultats
Objectif 2 : Individualiser l'orientation dès le début du parcours et rééquilibrer la proportion orientations sociales/orientations socio professionnelles et professionnelles					
1. Apporter une information individualisée sur les droits et devoirs à chaque nouvel entrant dans le dispositif	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un 1^{er} rendez-vous d'accompagnement dans le mois suivant l'ouverture du droit au RSA - Se doter d'outils de communication efficace sur les droits et devoirs du bénéficiaire du RSA et les actions d'insertion <i>*en articulation avec l'objectif 1 (action 1) de la thématique 5</i>	Département	CU Limoges Métropole, Pôle emploi, ARSL et tout organisme intervenant dans l'accompagnement des BRSA	<p>2023 : se doter d'outils de communication sur les droits et devoirs</p> <p>2024 : mise en place de la nouvelle organisation de la procédure d'orientation (cf. infra)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Délai entre ouverture du droit et 1^{er} rendez-vous - Mise en place effective de nouveaux outils de communication sur les droits et devoirs
2. Identifier les critères discriminants (employabilité et freins sociaux) pour construire un algorithme d'orientation	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter un algorithme simple dans un 1^{er} temps - Modifier le paramétrage IODAS de la procédure orientation 	Département	Organismes payeurs Pôle emploi CU Limoges Métropole	<p>2023 : valider l'algorithme simple pour expérimenter l'orientation directe professionnelle ou socioprofessionnelle /</p> <p>Fin 2023 : faire le bilan de l'expérimentation</p> <p>2024 : complexifier l'algorithme en fonction des résultats de l'expérimentation</p>	Mise en place d'une orientation via l'algorithme
3. Mettre en place une nouvelle procédure d'orientation en intégrant un recueil de données systématique en amont	<ul style="list-style-type: none"> - Choix du support de recueil de données - Déterminer les modalités du recueil de données (Qui? Quand ? Comment ?) - Déterminer le degré de délégation aux organismes payeurs - Faire le choix d'une nouvelle organisation interne au Département - Maintenir le lien humain dans la procédure 	Département	Organismes payeurs Pôle emploi CU Limoges Métropole	<p>2023 : opérer les choix techniques faire évoluer le paramétrage IODAS / (in)former les agents aux évolutions</p> <p>2024 : mise en place de la nouvelle organisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes orientées par la nouvelle procédure - Nombre de personnes orientées après contact avec un agent "orienteur" - Nombre de réorientations - Nombre de recueils de données collectées - Délai entre l'ouverture de droit et le recueil de données
Objectif 3 : Mieux connaître les BRSA					
1. Se doter d'un outil de parcours partagé entre acteurs de l'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'interopérabilité avec le logiciel IODAS - En lien avec le Carnet de Bord - Faire le lien avec les réflexions et arbitrages issus du processus interne de concertation "Territo 2025" <i>*en articulation avec l'objectif 1 (action 4) de la thématique 2 et l'objectif 3 (action 1) de la thématique 5</i>	Département	Ensemble des partenaires du PTI dans le cadre de l'accompagnement des publics	<p>2023 : étudier les différents outils à disposition</p> <p>2024 : expérimentation et déploiement en fonction des résultats</p>	Nombre de personnes pour lesquelles un tel outil a été déployé
2. Améliorer l'analyse qualitative faite par l'Observatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer de nouvelles données - S'adjoindre des compétences externes 	Département Organismes payeurs (CAF et MSA)	Nouveaux partenaires à définir	<p>Fin 2022 : intégration des données MSA</p> <p>A partir de 2023 : enrichissement des données pour améliorer l'analyse</p>	Nombre de productions de l'Observatoire intégrant une dimension qualitative/analytique
3. Étudier les trajectoires des BRSA de la Haute-Vienne	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de cohorte - Trouver des financements en cas de recours à des prestataires externes 	Département	Organismes payeurs Ensemble des partenaires du PTI	<p>2024 : recherche de partenariats financements</p> <p>2025 : début des travaux</p>	Mise en œuvre du projet

FICHE THÉMATIQUE 2 : Renforcer l'accompagnement individualisé et décroiser les interventions

Pilote : Département

Copilote : CU Limoges Métropole

Partenaires mobilisés : MSA, Association Ma Camping, Pôle emploi, CPAM 87, MDPH, AASP, Mission locale rurale 87, Mission locale Agglomération de Limoges, DDETSPP, AFPA, Varlin Pont Neuf, ALIS, BGE, ARSL, ALSEA, CCAS de Limoges, Secours Populaire, Cap emploi, 2 bénéficiaires du RSA et services du Département (3 assistants sociaux de MDD, PSE et Mission Europe-FSE).

Contexte :

Considérant l'étendue de la thématique relative à l'accompagnement, des axes forts de travail, identifiés à partir d'un rapide état des lieux, ont structuré les échanges :

- comment faciliter l'interconnaissance et la coordination des interventions ?
- comment étayer et sécuriser les parcours ?
- comment consolider les dispositifs d'accompagnement socioprofessionnel ?
- quelles méthodologies d'accompagnement pour des publics présentant des besoins spécifiques ? Si certains points n'ont pas été approfondis car relevant des politiques nationales (mode de calcul du RSA notamment) ou d'instances ad hoc (Schéma de services aux familles par exemple), l'ensemble des partenaires et acteurs a porté des contributions pour développer les approches globales, pour mobiliser au mieux les ressources et les dispositifs participant à l'insertion ainsi que pour faciliter l'autonomie des bénéficiaires.

Actions	Conditions de mise en œuvre	Pilote(s) de l'action	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel	Indicateurs de réalisation et de résultats
Objectif 1 : Faciliter l'interconnaissance et la coordination des interventions					
<p>1. Proposer des regroupements réguliers de professionnels avec pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuser et partager les actualités de chacun - favoriser l'interconnaissance des services et la coordination des dispositifs - promouvoir l'échange de pratiques et d'expériences 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une fréquence (2 fois par an minimum) pour travailler sur une programmation d'événements à destination des différents publics - Proposer une « trame de déroulement » pour structurer les rencontres et optimiser le temps dédié - Assurer une diversification des lieux de regroupement : MDD, centres sociaux, agences Pôle emploi, antennes Milo, - Permettre un partage des échanges ayant lieu dans le cadre de ces événements - S'appuyer également sur des initiatives existantes (ERIP, Cité de l'emploi, Portes ouvertes AFPA à destination des professionnels par exemple) pour améliorer l'interconnaissance des acteurs 	<p>Co pilotage « tournant »</p>	<p>Structures, professionnels et bénévoles intervenant dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accompagnement des publics, du RSA</p>	<p>Dès 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de temps de rencontres organisés par an - Nombre de partenaires mobilisés - Questionnaires d'évaluation
<p>2. Organiser des événements à destination des publics en insertion (en complémentarité avec l'action 1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des formats de manifestation de petite taille, facilitant les échanges et les rencontres, avec des activités concrètes, interactives et dynamiques (visites, expérimentations, immersions...) <i>* en articulation avec l'objectif 1 (action 2) de la thématique 5 et avec l'objectif 2 (action 2) la thématique 3</i> 	<p>Département (événements ciblant particulièrement les BRSA)</p> <p>Autres partenaires selon les objectifs</p>	<p>Ensemble des acteurs engagés dans l'accueil et l'accompagnement des publics en insertion</p>	<p>2024 : expérimentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements organisés par an - Évaluation des effectifs publics participant à la démarche - Questionnaires de satisfaction

Actions	Conditions de mise en œuvre	Pilote(s) de l'action	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel	Indicateurs de réalisation et de résultats
Objectif 1 : Faciliter l'interconnaissance et la coordination des interventions - suite					
3. Proposer une cartographie numérique de l'offre d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des dispositifs que les référents peuvent mobiliser, classement par thème et territoire afin de faciliter les recherches - Expérimentation d'un outil permettant une mise à jour des contacts et informations au fil de l'eau par les partenaires - Définition d'une politique d'accès ouverture dans un premier temps aux professionnels puis aux bénéficiaires - Etudier la possibilité de permettre des interactions entre professionnels 	Département	L'ensemble des partenaires participant à la structuration de l'offre d'insertion	2023 : concertation 2024 : expérimentation 2025 : généralisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs engagés dans la démarche - Mise en ligne de la plateforme - Appropriation par les professionnels et les bénéficiaires : enquêtes permettant de mesurer la satisfaction et d'apprécier les usages
4. Étudier la création d'un dossier unique et partagé du parcours d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Application accessible aux bénéficiaires et aux professionnels habilités pour intervenir dans le parcours des usagers - Définir collectivement le niveau de saisie des données - Inscrire le projet dans une perspective d'interopérabilité avec la cartographie de l'insertion, la plateforme de l'inclusion (autres plateformes nationales...) <p><i>* en articulation avec l'objectif 3 (action 1) de la thématique 5 et l'objectif 3 (action 1) de la thématique 1</i></p>	Département CF travaux du groupe 5			
5. Formaliser et développer des temps d'échange et de suivi structurés autour des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les méthodes et pratiques professionnelles associant les usagers entretiens tripartites, représentation des intéressés lors des comités ou instances de suivi... - Faciliter l'organisation de groupes de paroles / de dispositifs d'entraides ou encore de parrainage - Réinterroger les cadres conventionnels et partenariaux existants et les actualiser dans ce sens le cas échéant - Mieux prévoir et définir les temps de coordination dans les marchés ou conventions 	Département Autres partenaires responsables d'actions.	Référents en charge de l'accompagnement Acteurs responsables des actions	Progressivement dès 2023 pour les nouveaux cadres conventionnels et marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dispositifs développant les entretiens tripartites - Nombre d'initiatives intégrant une représentation des usagers - Nombre d'actions conduites interrogeant la satisfaction des usagers
6. Envisager une équipe partenariale à saisir pour les situations complexes	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de personnes ressources auprès de chaque partenaire - Répertoire partagé par les professionnels à l'image d'une «valise de crise »> - Définition des modalités de saisine, d'échange entre professionnels et de réponse - Mise en place d'une « charte d'engagement » pour s'assurer du respect des règles éthiques et déontologiques 	Pilotage annuel tournant État DDETSPP Pôle emploi Département	Missions locales Cap emploi MDPH CU Limoges Métropole	Projet à travailler en 2024	Non défini à ce stade

Actions	Conditions de mise en œuvre	Pilote(s) de l'action	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel	Indicateurs de réalisation et de résultats
Objectif 2 : Étayer et sécuriser les parcours					
1. Améliorer la mobilisation des dispositifs relevant de la santé tout au long du parcours d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le recours à la "Mission accompagnement santé" de la CPAM (SIAE, acteurs associatifs...) - Améliorer les échanges et la communication entre opérateurs de l'insertion et la MDPH. Envisager la piste d'une commission ad hoc en lien avec l'usager - Développer le recours à "Parcours emploi santé", prestation spécifique de Pôle emploi, dans le cadre de l'accompagnement global - Etudier l'intégration de modules "prévention santé/ bien-être" dans les ateliers d'inclusion proposés par le Département 	<p>CPAM</p> <p>MDPH</p> <p>Pôle emploi</p> <p>Département</p>	<p>SIAE Acteurs associatifs accompagnant des publics précaires</p> <p>Département Pôle emploi -SIAE organismes conventionnés chargés d'accompagner des publics en difficulté</p> <p>Département - ARSL</p> <p>Opérateurs prestataires des marchés " inclusion sociale"</p>	<p>À partir de 2023 : déploiement progressif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accords conclus avec la CPAM - Nombre de " Missions accompagnement santé" mobilisé par an - Nombre de "Parcours emploi santé" mobilisé par an - Nombre de modules santé mis en œuvre par an dans les marchés "inclusion sociale" - Nombre de dossiers réexaminés par la MDPH dans le cadre de parcours d'insertion
2. Simplifier la prescription et développer les facultés d'autoprescription	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la dématérialisation pour les actes de portée administrative - Limiter les critères multiples de conditionnalité aux actions - Veiller à développer des outils numériques accessibles aux usagers 	Acteurs institutionnels responsables du développement des outils	Ensemble des partenaires du champ de l'insertion.	<p>À partir de 2023 : déploiement progressif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité des usagers aux outils numériques - Part de l'auto prescription dans l'offre d'insertion
3. Proposer des points d'étape structurants	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir un socle d'intervention commun et minimum - Améliorer les bilans, recourir éventuellement à l'auto évaluation - Faciliter les réorientations 	Département	Partenaires chargés de l'accompagnement	<p>À partir de 2023 : déploiement progressif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réorientations traitées en CVIL - Outils d'auto évaluation mis en oeuvre - Révision des conventions d'accompagnement des BRSA
4. Sensibiliser les professionnels à la co-construction de pluridisciplinaires parcours d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des ateliers thématiques interinstitutionnels et pluridisciplinaires - Encourager les immersions croisées 	Point à intégrer à l'objectif 1 / Action 1			

Actions	Conditions de mise en œuvre	Pilote(s) de l'action	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel	Indicateurs de réalisation et de résultats
Objectif 4 : Approfondir les méthodologies d'accompagnement adaptées pour les publics présentant des besoins spécifiques					
1. Généraliser et étendre le recours aux entretiens tripartites dans le cadre des accompagnements spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les spécialistes mobilisables selon les spécificités des publics (établissements publics, associations) - Mesurer quels sont les moyens existants et ceux qui seront nécessaires à la mise en œuvre des entretiens tripartites - Intégrer progressivement de nouvelles modalités d'accompagnement dans les procédures et cahiers des charges 	Département	Les opérateurs concernés par les spécificités des publics (MSA, ARSL, associations, MDPH, ...)	<p>2023 : lancement des nouvelles pratiques avec premiers retours évaluatifs</p> <p>2024-2025 : Généralisation et formalisation de la modalité tripartite (réajustement à partir des premiers bilans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les retours d'expériences - Mesurer les effets des entretiens tripartites dans : <ul style="list-style-type: none"> - l'adhésion des publics, - la durée des accompagnements, - la richesse et la coordination des actions mobilisées
2. Organiser une instance nommée "commission technique" dédiée à l'interconnaissance et aux échanges collectifs de pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser et structurer cette commission en s'assurant de la présence et des interventions des professionnels requis - Doter les MDD de compétences emploi / formation & économiques - Animation, coordination et suivi des itinéraires, des réorientations... 	Département	Les opérateurs concernés par les spécificités des publics (MSA, ARSL, associations, MDPH, ...)	<p>2023 (2nd semestre) : phase de préfiguration de la commission technique</p> <p>2024 (1^{er} semestre) : mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'instances tenues - Nombre de dossiers abordés - Évaluation du niveau de satisfaction des professionnels engagés
3. Étudier de nouvelles passerelles avec les dispositifs de droit commun	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'accompagnement réalisé auprès de publics spécifiques comme préparation aux dispositifs de droit commun - Organiser des rencontres entre les institutionnels et les porteurs de dispositifs de droit commun permettant de définir des protocoles de collaboration - Identifier les mesures pour lesquelles les moyens sont insuffisants 	Copilotage Département / Région NA / Pôle emploi	Les opérateurs concernés par les spécificités des publics (MSA, ARSL, associations, MDPH, ...)	Mise en œuvre progressive sur la durée du PTI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de protocoles signés - Nombre de passerelles réalisées et pour quels publics/ quels dispositifs

FICHE THÉMATIQUE 3 : Développer et valoriser les compétences des personnes

Pilote : Département

Copilote : État DDETSPP

Partenaires mobilisés : Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté urbaine Limoges Métropole, Pôle emploi, ODHAC, GEIQ 87 CONSTRUCTION, GEIQ SAGE, INAE, ALEAS, Réseau ALLIAGE, AFPA, POLARIS, Fédération de la Chataigneraie limousine, ADEDOM, CFDT- bénéficiaires du RSA- services internes du Département (services sociaux, Pôle PAPH, Pôle déplacements).

Contexte :

Tout bénéficiaire du RSA se voit proposer un accompagnement adapté à ses besoins, notamment pour faciliter son accès à la formation et à l'emploi. Dans cet objectif, le développement des aptitudes et des compétences des bénéficiaires doit figurer au cœur du processus d'accompagnement. Ainsi, afin de dynamiser les trajectoires, le Département souhaite orienter les priorités vers :

- l'accès à une offre de formation adaptée aux bénéficiaires du RSA et aux attentes des entreprises ;
- le développement des dispositifs et actions de mise en activité pour l'ensemble des publics bénéficiaires, quel que soit le degré d'éloignement à l'emploi.

Actions	Conditions de mise en œuvre	Pilote(s) de l'action	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel	Indicateurs de résultats
Objectif 1 : Renforcer l'évaluation des compétences					
1. Développer les outils d'évaluation des savoirs de base et des compétences techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les outils d'évaluation linguistique et assurer une couverture en milieu rural - Étudier, avec Pôle emploi, la mise en place des dispositifs d'évaluation des compétences et des connaissances (ECCP) pour les BRSA 	État DDETSPP Région NA Pôle emploi	Département CLAP Organismes de formation Associations	2023-2025	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution de l'offre des dispositifs d'évaluation - Évolution du nombre et de la typologie des évaluations sur les savoirs de base - Nombre et évolution des participants
2. Intensifier les orientations vers des "sas" Découverte des métiers	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le public - Mobiliser les prescripteurs et les organismes de formation pour développer l'évaluation des compétences techniques à travers plusieurs dispositifs (préqualification, amorce de parcours, prépa compétences) - Élargir les types de prescripteurs afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires et d'optimiser les outils d'évaluation - Développer les autoprescriptions sur les formations Région en cohérence avec les acteurs du service public de l'emploi 	État DDETSPP Région NA AFPA	Département Organismes de formation Pôle emploi PLIE Missions locales CAP EMPLOI	2022-2023 : sensibilisation élargissement des prescripteurs 2024-2025 : poursuite de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution de l'offre d'évaluation des compétences techniques - Diversification des prescripteurs - Évolution du nombre de bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'autoprescriptions

Actions	Conditions de mise en œuvre	Pilote(s) de l'action	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel	Indicateurs de résultats
Objectif 2 : Promouvoir les métiers					
1. Déployer des supports d'information à destination des prescripteurs et du public	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et diffusion de webinaires de présentation des métiers en tension par les organismes de formation (animation du dispositif par le Conseil régional) - Mise en œuvre d'actions par l'Etat (semaines dédiées à la promotion de métiers, jobs dating...) - Mise en œuvre d'actions dans le cadre des ERIP - Sensibilisation à la mixité des métiers - Promouvoir et faire découvrir les métiers liés à la petite enfance et à l'aide à la personne au travers d'actions spécifiques <p><i>*en articulation avec les objectifs 1 (action 1) et 2 (action 1) de la thématique 4</i></p>	Région NA Organismes de formation	État DDETSPP OPCO Ambassadeurs métiers ERIP Fédérations professionnelles CIDFF Département	2023-2025	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de webinaires et autres actions mises en œuvre - Évolution des prescriptions sur les métiers ciblés - Évolution du nombre de candidats intégrant des formations sur les métiers ciblés
2. Développer les visites de centres de formation à destination des prescripteurs et des BRSA/demandeurs d'emploi	Mobiliser des partenaires <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un planning de visites des centres de formation - Diffuser des supports de promotion de ces initiatives - Organiser des visites d'entreprises par filière en s'appuyant sur les compagnies consulaires - Promouvoir et faire découvrir les métiers liés à la petite enfance et à l'aide à la personne <p><i>*en articulation avec l'objectif 1 (action 2) de la thématique 2</i></p>	Région NA Département	Organismes de formation Compagnies consulaires ERIP	2023-2025	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites organisées - Évolution du nombre de candidats intégrant des formations sur les métiers ciblés
Objectif 3 : Intensifier l'accès à la formation et à l'emploi					
1. Promouvoir et faciliter la mise en place d'actions de formation en situation de travail (AFEST)	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître aux employeurs ce dispositif à travers l'échange d'expériences - Accompagner la mise en place des AFEST notamment sur la partie ingénierie/ tutorat, dans le cadre du Plan de réduction des tensions de recrutement et de l'appel à projets régional 	État DDETSPP Région NA	Département Compagnies consulaires OPCO Entreprises SIAE INAE Organismes de formation	2022 : actions de sensibilisation 2023-2025 : poursuite sensibilisation et déploiement des AFEST	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'AFEST mises en place - Nombre de personnes formées - Nombre de personnes ayant accédé à un emploi
2. Développer les dispositifs en alternance notamment pour les métiers en tension	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les employeurs à recourir aux contrats en alternance - Faire connaître ces outils d'accès à l'emploi aux bénéficiaires du RSA - Soutenir les initiatives innovantes en matière d'alternance - Valoriser les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) 	État DDETSPP Département	Région NA Pôle emploi Compagnies consulaires Entreprises Département Organismes de formation CFA GEIQ	2022 : début de la sensibilisation/ information des acteurs 2023-2025 : déploiement des initiatives	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des contrats en alternance - Nombre de BRSA en emploi suite à un contrat en alternance - Nombre de projets innovants soutenus - Évolution de l'activité des GEIQ (nombre de prescriptions et évolution du nombre de contrats)

Actions	Conditions de mise en œuvre	Pilote(s) de l'action	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel	Indicateurs de résultats
Objectif 4 : Valoriser les acquis de l'expérience					
1. Développer les outils permettant la valorisation des acquis de l'expérience	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE) - Développer la reconnaissance des savoir-faire professionnels (RSFP) - Mettre en place la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) pour les bénéficiaires de PEC - Développer les certifications CléA pour les publics non diplômés 	État DDETSPP Région NA	Organismes de formation Réseau "Différent et compétent" Point Régional Conseil (PRC)	2022 : sensibilisation des acteurs 2023-2025 : déploiement des dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes impliquées dans une RAE - Nombre de personnes impliquées dans une RSFP - Nombre de salariés bénéficiant d'une VAE/PEC - Nombre de bénéficiaires d'évaluation CléA
2. Soutenir les entreprises à but d'emploi (EBE)	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les territoires labellisés, soutenir le développement des EBE créées sur la base des compétences et savoir-faire des demandeurs d'emploi 	Territoires labellisés Département	Collectivités territoriales Association nationale TZCLD	2023-2025	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'EBE créées - Nombre de BRSA recrutés dans les EBE
Objectif 5 : Faciliter la mobilité des publics fragiles					
1. Développer des dispositifs susceptibles de faciliter la mobilité du public	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les prestations de la plateforme mobilité, notamment la présence de l'auto école sociale dans les territoires ruraux - Étudier la mise en place de systèmes collectifs de ramassage inter-entreprises (classiques et IAE) 	État DDETSPP Département	Région NA Collectivités territoriales Entreprises SIAE Plateforme mobilité Organismes de formation	2023 : concertation pour des systèmes collectifs 2024-2025 : déploiement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de BRSA concernés par les prestations mobilité - Déploiement de nouvelles offres en faveur de la mobilité



FICHE THÉMATIQUE 4 : Développer les relations avec le monde de l'entreprise et les opportunités d'emploi

Pilote : Département

Copilote : Pôle emploi

Partenaires mobilisés : État DDETSPP, Région Nouvelle-Aquitaine, CU Limoges Métropole, Chambres consulaires (CCI, CMA, CDA), Fédérations professionnelles (FNTV, FNTP, FFB 87), INAE, ALEAS, UNA Quest 87, Châtaigneraie limousine, autres services du Département de la Haute-Vienne (MDD, PAPH, SDISPE)

Contexte :

En décembre 2021 en Haute-Vienne, on dénombrait 11 000 allocataires du RSA soumis au périmètre droits et devoirs, dont :

- 71 % domiciliés sur les territoires dits "urbains",
- plus de 50 % âgés de 30 à 49 ans.

Les données recueillies par le Département lors des ouvertures de droits réalisées en 2021 mettent en avant que 65 % des nouveaux allocataires ont pour projet d'insertion professionnelle l'accès à un emploi salarié et que plus de 25% n'ont pas clairement identifié le secteur d'activité dans lequel ils souhaitent s'insérer. De plus, 41 % ont un niveau équivalent ou supérieur au BAC et 32 % ont une expérience professionnelle supérieure à 5 ans.

Au sein de la population totale des BRSA soumis au périmètre droits et devoirs, 4 400 sont demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C et parmi eux 45 % se disent autonomes dans leurs démarches.

En Haute-Vienne, on recense 31 800 entreprises sur le secteur concurrentiel (70 % ont moins de 9 salariés et + 50 % dans les secteurs du commerce, transport, hôtellerie-café-restaurant et service marchand aux entreprises) et 1 100 établissements associatifs (40 % dans les champs de l'action sociale et des sports et loisirs).

Sur la période décembre 2020 à novembre 2021, 14 882 offres d'emploi ont été déposées auprès de Pôle emploi en Haute-Vienne, soit +36 %, principalement dans les services (+ 51 %), l'industrie (+ 64 %)… dont 42 % pour des postes non qualifiés et 43 % pour des CDI. Il est à noter que sur la période 2019-2020, les postes en interim étaient également en augmentation dans les secteurs des services (+ 15 %) et du commerce (+ 21 %).

Actions	Conditions de mise en œuvre	Pilote(s) de l'action	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel	Indicateurs de résultats
Objectif 1 : Rapprocher l'offre et la demande d'emploi en créant un maillon avec les SIAE					
1. Organiser des temps de rencontre portés par les fédérations professionnelles avec les salariés de l'IAE	- Définir les supports adaptés (rencontres organisées par chaque fédération, communication existante type Club sport/entreprises, autre...) <i>*en articulation avec l'objectif 2 (actions 1 et 2) de la thématique 3</i>	INAE Appui État DDETSPP et Département	Fédérations professionnelles en priorisant celles relevant des secteurs en tension SIAE Entreprises/associations candidates à l'expérimentation	2023 : modélisation de l'action et organisation d'une première manifestation 2024 2025 : déploiement des manifestations début de la démarche évaluative	- Nombre de manifestations - Évaluation quantitative et qualitative des premières actions - Nombre de recrutements venant des SIAE et évolution sur la période
2. Consolider le dispositif SIAE/entreprises en sécurisant les premiers mois dans l'emploi des publics en insertion	- Définir les missions attendues des référents/ conseillers en insertion professionnelle de l'IAE - Identifier les moyens humains nécessaires	État DDETSPP Département	INAE, SIAE Organismes payeurs Région NA Communauté urbaine Limoges Métropole	2023 : lancement de l'action 2023 2024-2025 : déploiement et pérennisation de l'action	Taux de pérennité dans l'emploi et évolution à 6 mois et à 1 an

Actions	Conditions de mise en œuvre	Pilote(s) de l'action	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel	Indicateurs de résultats
Objectif 2 : Coordonner et renforcer les initiatives sur le << recruter autrement >>					
1. Travailler en réseau pour articuler et anticiper les initiatives existantes	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une instance multi partenariale d'échange et de coordination - Mobiliser un outil ad hoc - Définir une stratégie d'actions territoriales et sectorielles <i>*en articulation avec l'objectif 2 (actions 1 et 2) de la thématique 3</i>	Pôle emploi État DDETSPP	Les acteurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, Milo, Cap emploi, DDETSPP, Département, Communauté urbaine...)	2023 : construction. et réalisation de l'action 2024-2025 : déploiement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives par territoire et par secteur - Évaluation qualitative et quantitative des actions conduites
2. Adapter les actions actuelles aux besoins des secteurs d'activité et métiers en tension ainsi que des territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux des actions existantes - Formaliser un diagnostic territorial et sectoriel - Définir un plan d'action(s) <i>*en articulation avec l'objectif 2 (actions 1 et 2) de la thématique 3</i>	Pôle emploi	Les acteurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, DDETSPP, Département, Communauté urbaine...)	2023 : réalisation des diagnostics et construction des actions 2024 : mise en œuvre des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives par territoire et par secteur - Évaluation qualitative et quantitative des actions conduites
Objectif 3 : Sécuriser les entreprises dans le recrutement de personnes en insertion professionnelle					
1. Accompagner les entreprises dans l'intégration de nouveaux salariés en insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir le(s) plan(s) d'intégration existant(s) au sein des établissements consulaires au recrutement de BRSA et l'adapter - Informer les futurs employeurs sur ce dispositif 	Établissements consulaires de la Haute-Vienne	Les acteurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, DDETSPP, Département, Communauté urbaine...)	2023 : construction de l'action 2024 : mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitations - Taux de pérennité dans l'emploi pour les demandes accompagnées
2. Créer une "intermédiation emploi" mobilisable par l'employeur ou le salarié dans les 18 mois après le recrutement pour solutionner une situation conflictuelle née ou à naître	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une action de conciliation emploi inspirée du dispositif relatif à la médiation apprentissage - Élaborer un plan de communication auprès des futurs salariés et employeurs) 	Établissements consulaires de la Haute-Vienne SIAE	Les acteurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, DDETSPP, Département, Communauté urbaine, SIAE...)	2023 : construction de l'action 2024 : mise en œuvre sur 3 à 4 secteurs d'activité en tension 2024-2025 : Déploiement sur tous les secteurs d'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitations - Taux de pérennité dans l'emploi - Nombre de solutions de remplacement trouvées
Objectif 4 : Soutenir la structuration de filières issues de l'économie circulaire permettant des perspectives d'emploi pour les personnes en insertion					
1. Évaluer les besoins en main d'œuvre du secteur de l'économie circulaire en Haute-Vienne	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer/auditionner les acteurs de ce secteur d'activité - Identifier les besoins en main d'œuvre actuels et futurs - Créer ou mobiliser les actions visant à éviter ou réduire les tensions en recrutement sur ce secteur d'activité 	Département INAE et Région NA	<p>CRESS</p> <p>Acteurs du service public de l'emploi SIAE, GEIQ,</p> <p>Acteurs de l'économie circulaire</p> <p>Membres du groupe thématique 4 du PTI</p>	2023 : mise en œuvre de la méthodologie de travail et conception de(s) l'action(s) 2024-2025 : mise en œuvre de(s) l'action(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de postes à pourvoir auprès des employeurs du secteur de l'économie circulaire - Nombre de postes pourvus par des publics en insertion - Nombre d'action(s) mobilisées ou créées pour éviter ou réduire les tensions en recrutement

FICHE THÉMATIQUE 5 : Améliorer la relation aux bénéficiaires

et favoriser l'autonomie

Pilote : Département

Copilote : CAF

Partenaires mobilisés : REMPART, CCAS (Bellac, Eymoutiers), Ma Camping, AASP, Secours Populaire

Contexte :

Les trois axes de travail du groupe 5 visent à :

- préfigurer des nouveaux moyens de communication, plus efficaces, plus souples, permettant d'optimiser les connaissances des usagers sur le dispositif RSA et de prévenir les situations de non recours, d'indus, de sanctions administratives;
- améliorer les relations bénéficiaires/professionnels, mettre en place des réseaux de proximité pour mieux prendre en compte certains besoins et favoriser la co-construction des parcours ;
- expérimenter de nouveaux outils pour renforcer l'autonomie des bénéficiaires.

Actions	Conditions de mise en œuvre	Pilote(s) de l'action	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel	Indicateurs de résultats
Objectif 1 : Améliorer l'information en direction des usagers et la relation aux bénéficiaires					
1. Construire un chaînage de l'information diffusée auprès des BRSA, reposant sur les moments clés du parcours et une diversification des canaux de communication (affiches, vidéos, réseaux sociaux, notifications SMS / mails...)	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de la stratégie de communication et élaboration des supports - Paramétrage des bases de données - Mobilisation des partenaires dans la diffusion des supports de communication <p>*en articulation avec l'objectif 2 (action 1) de la thématique 1</p>	Département Organismes payeurs	<p>Lieux recevant des publics (MDD, organismes payeurs, CCAS, Mairies, Maisons France Services, centres sociaux, commerces de proximité, CPAM, ...)</p> <p>Acteurs de l'insertion (institutions, associations, secteur de l'IAE, ...)</p>	Déploiement progressif sur toute la durée du PTI	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre de téléprocédures abandonnées - Évolution du taux d'absentéisme aux rendez-vous fixés - Évolution de l'impact sur les caractéristiques des dossiers d'indus et sur les procédures de sanction
2. Étudier le déploiement de lieux/ temps ressources de type café insertion sur le territoire afin de développer les liens entre professionnels et entre professionnels et bénéficiaires, avec pour objectif de : - délivrer une information de premier niveau ; - animer des espaces de partage et favoriser le co-développement ; - recueillir les besoins, l'avis des usagers sur l'offre d'insertion, les dispositifs et le déroulement des parcours d'insertion (groupes test, ...); - favoriser la mixité des publics.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un maillage territorial en lien avec des partenaires locaux pouvant accueillir ces temps de rencontre tiers lieux, collectivités, associations etc... - Définir une fréquence et des principes de fonctionnement (autonomie des usagers, régulation, animation etc...) - Évaluer le temps salarié nécessaire pour assurer l'animation de ces temps de rencontre et identifier des professionnels référents <p>*en articulation avec l'objectif 1 (action 2) de la thématique 2</p>	Département	<p>Acteurs de l'insertion (institutions, associations, secteur de l'IAE, ...)</p> <p>Les porteurs des espaces de vie sociale</p>	Dès 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Effectifs reçus dans les points d'accueil - Mise en place d'outils permettant d'avoir un retour d'expérience des bénéficiaires et de le mesurer - Inventaires des opérations spécifiques programmées par et avec les partenaires

Actions	Conditions de mise en œuvre	Pilote(s) de l'action	Partenaires de l'action	Calendrier prévisionnel	Indicateurs de résultats
Objectif 2 : Favoriser la logique de coconstruction du parcours					
1. Permettre aux bénéficiaires de préparer les rendez-vous d'insertion et d'être acteur de leur parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer autant que possible le temps de l'élaboration et celui de la formalisation - Adaptation des courriers ou autres supports d'invitation et de convocation de façon à mentionner les sujets à aborder lors des rendez- Vous - Articulation avec la "cartographie" de l'offre d'insertion (Cf. groupe 2) 	Département	Pôle emploi PLIE	Après la mise en œuvre des nouvelles modalités d'orientation	<ul style="list-style-type: none"> - Complétude des recueils de données et des CER - Questionnaires auprès des référents et des bénéficiaires
Objectif 3 : Encourager le déploiement de nouveaux dispositifs autour de la capacité d'agir					
1. Étudier l'opportunité d'expérimenter un outil de type carnet de bord pour : <ul style="list-style-type: none"> - permettre une meilleure appropriation du parcours ; - valoriser chaque étape et disposer d'une vue d'ensemble des différentes actions réalisées ; - faciliter et sécuriser la mise à jour des données individuelles; - favoriser les interactions et expérimenter l'autoprescription. 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer la faisabilité technique (compatibilité avec les systèmes d'information) - Activation auprès d'effectifs volontaires et/ou sur des sites pilotes *en articulation avec l'objectif 1 (action 4) de la thématique 2 et l'objectif 3 (action 1) de la thématique 1 	Département		2024-2025	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de carnets de bord déployés - Inventaire des fonctionnalités du carnet de bord les plus utilisées - Questionnaires de satisfaction auprès du public bénéficiaire





GLOSSAIRE

- AASP** : association d'accompagnement social et psychologique
- ADEDOM** : fédération du secteur de l'aide et des soins à domicile
- AFEST** : actions de formation en situation de travail
- AFPA** : agence pour la formation professionnelle des adultes
- ALIS** : association loisirs et intégrations sociales
- ALEAS** : association limousine emplois activités services
- ALLIAGE** : réseau regroupant plusieurs structures de l'insertion par l'activité économique
- ALSEA** : association limousine de sauvegarde de l'enfant à l'adulte
- ARPE** : accompagnement renforcé pour l'emploi
- ARSL** : association de réinsertion sociale du Limousin
- BGE** : boutique gestion entreprise
- BRSA** : bénéficiaire du revenu de solidarité active
- BTP** : bâtiment et travaux publics
- CAF** : caisse d'allocations familiales
- CALPAE** : convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi
- CASF** : code de l'action sociale et des familles
- CCAS** : centre communal d'action sociale
- CCI** : chambre de commerce et d'industrie
- CDA** : chambre départementale d'agriculture
- CDI** : contrat à durée indéterminée
- CIDFF** : centre d'information sur les droits des femmes et des familles
- CER** : contrat d'engagements réciproques
- CFA** : centre de formation des apprentis
- CFDT** : confédération française démocratique du travail
- CléA** : socle de connaissances et de compétences – dispositif Pôle emploi
- CLAP** : comité de liaison des acteurs de la promotion
- CMA** : chambre de métiers et de l'artisanat
- CPAM** : caisse primaire d'assurance maladie
- CRESS** : chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- CU** : communauté urbaine
- CVIL** : commission de veille et d'intégration locale
- DDETSPP** : direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
- DE** : demandeur d'emploi
- DREES** : direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- DSI** : direction des systèmes d'information
- EBE** : entreprise à but d'emploi
- ECCP** : évaluation des compétences et des connaissances professionnelles
- ERIP** : espace régional d'information de proximité

- FFB** : fédération française du bâtiment
- FNTP** : fédération nationale des travaux publics
- FNTV** : fédération nationale des transports de voyageurs
- FSE** : fonds social européen
- GEIQ** : groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification
- IAE** : insertion par l'activité économique
- INAE** : réseau fédérant les SIAE en Nouvelle-Aquitaine
- MAPTAM** : modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- MILO** : missions locales (urbaine et rurale)
- MIPST** : mission informatisation des politiques sociales territorialisées
- MDD** : maison du département
- MDPH** : maison départementale pour les personnes handicapées
- MSA** : mutualité sociale agricole
- NA** (Région) : Nouvelle-Aquitaine
- NOTRe** : nouvelle organisation territoriale de la république
- OPCO** : opérateurs de compétences
- OSH** : objectif spécifique H
- PAGT** : pôle administration générale et territoriale
- PAPH** : pôle personnes âgées personnes handicapées
- PDép** : pôle déplacements
- PDév** : pôle développement
- PDI** : programme départemental d'insertion
- PEC** : parcours emploi compétences
- PEI** : pôle emploi insertion
- PLIE** : plan local pour l'insertion et l'emploi
- POLARIS** : fusion au 1^{er} janvier 2015 de deux instituts de formations, l'Institut d'Economie Sociale Familiale (IESF) et l'Institut Régional de Formation aux Fonctions Educatives (IRFE).
- PN** : programme national
- PRC** : point régional conseil
- PSE** : pôle solidarité enfance
- PTI** : pacte territorial d'insertion
- RAE** : reconnaissance des acquis de l'expérience
- RSA** : revenu de solidarité active
- RSFP** : reconnaissance des savoir-faire professionnels
- SAGe** (GEIQ) : soin et aide en Gironde
- SIAE** : structures d'insertion par l'activité économique
- TZCLD** : territoire zéro chômeur longue durée
- UNA** (ouest 87) : union nationale de l'aide des soins et des services aux domiciles
- VAE** : valorisation des acquis de l'expérience





11, rue François Chénieux - CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX 1

+ d'infos sur haute-vienne.fr



Cofinancé par
l'Union européenne